

1 COMMENT ENVISAGER L'APPRENTISSAGE DE LA MUSIQUE ?

MOTIVATION

Il est important, pour que l'enfant soit motivé, qu'il ait entendu et choisi lui-même son instrument. Un choix pertinent motive l'enfant tout au long de son apprentissage.

LA PRATIQUE DE L'INSTRUMENT A LA MAISON

L'apprentissage de la musique, c'est surtout une question de mémoire physique et gestuelle. Le corps retient, par la répétition, les postures instrumentales. L'oreille s'imprègne des repères de hauteur des sons. Pour apprendre la musique, il faut s'entraîner tous les jours. Un travail quotidien de 20 minutes est, de loin, bien plus efficace qu'une seule séance d'une heure par semaine.

LES PARENTS QUI M'ÉCOUTENT, C'EST SYMPA !

Le musicien débutant a besoin d'être mis en valeur et encouragé : écoutez-le jouer de temps en temps et montrez votre intérêt pour ses activités musicales. Tous les moments musicaux organisés dans le cadre de la vie familiale sont source de motivation et de progrès.



2 ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL : LES CYCLES

Les cycles d'apprentissage d'un instrument ou du chant sont harmonisés au niveau national, dans tous les conservatoires et les écoles agréés, conformément au Schéma National d'Orientation Pédagogique pour l'enseignement de la musique. Chaque cycle représente une étape significative de l'apprentissage avec pour objectif final l'autonomie musicale de l'élève.

CYCLE 1 - APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX

Durée du cycle : 3 à 5 ans. A partir du CE1

L'élève découvre son instrument, il s'installe corporellement. Il apprend à coordonner et à dissocier ses gestes instrumentaux. Il développe une méthode de travail, écoute et comprend la musique, déchiffre les premiers codes musicaux (notes, rythmes, phrases musicales...), acquiert les premiers réflexes du jeu instrumental en ensemble.

CYCLE 2 - VERS L'AUTONOMIE

Durée du cycle : 3 à 5 ans.

L'élève est à l'aise avec son instrument.

La posture et les réflexes techniques de base sont acquis. Il développe une écoute approfondie et une réelle compréhension musicale, forge son interprétation. Un projet musical personnel commence à émerger.

CYCLE 3 - MUSICIEN CONFIRMÉ

Durée du cycle : 2 à 3 ans.

L'élève maîtrise son instrument, il connaît bien le répertoire, dans une diversité de styles et d'esthétiques et développe son projet musical personnel. A la fin du 3^e cycle (avec validation des 3 unités de valeur - instrument, formation musicale et pratique collective), l'élève obtient le Certificat de Fin d'Etudes Musicales.

3 LES DIFFÉRENTES DISCIPLINES

Un enseignement musical complet s'articule autour de trois pôles :

- **La culture musicale générale** : en cours collectif et lieu de rencontre de futurs musiciens d'horizons différents, l'élève apprend à écouter, à comprendre et à lire la musique
- **Le cours d'instrument ou de chant** : en cours individuel, l'élève découvre et apprivoise son instrument (sa voix)
- **Les pratiques collectives** : la musique est un art du partage : le plus tôt possible dans son apprentissage, le musicien intègre un atelier, un ensemble ou un orchestre et partage ses émotions musicales avec un auditoire lors des concerts d'élèves.



4 QU'EST-CE QUE L'ÉVALUATION ?

L'évaluation permet à un instant T de faire le point sur les progrès et les acquisitions de l'élève. Grâce à un dialogue avec les enseignants, l'élève doit avoir compris les objectifs à atteindre et savoir se situer sur une échelle de progression.

En Inter cycle (1^{er}, 2^e, 3^e année de chaque cycle)

L'évaluation comporte deux volets :

- **le contrôle continu** : les progrès réalisés dans les trois pôles d'enseignement musical sont formalisés dans un bulletin de compétences biannuel.
- **le contrôle continu sur épreuves** : à partir de la 3^e année d'un cycle, l'élève est amené à jouer devant un jury qui évalue sa prestation, la note et la commente dans un échange avec l'élève.

Fin de Cycle (à partir de la 4^e année du cycle)

L'évaluation comporte deux volets :

- **le contrôle continu** : les progrès réalisés dans les trois pôles d'enseignement musical sont formalisés dans un bulletin de compétences biannuel.
- **les épreuves de fin de cycle** :
 - en culture musicale :
 - écrits (dans le cadre du cours)
 - oral avec jury
 - en instrument/Chant
 - épreuve d'autonomie (œuvre préparée seul pendant 2 semaines)
 - épreuve de déchiffrage
 - épreuve instrumentale avec jury (œuvres imposée et ouverte au choix)

A la fin d'un cycle, en fonction de la moyenne obtenue entre la note du bulletin de compétences et la note des épreuves de fin de cycle, l'élève accède ou non au cycle supérieur.

LEXIQUE DE LA NOTATION

1 INSUFFISANT

Très peu d'acquis ou acquis aléatoires, progression très lente, travail peu fourni.

2 MOYEN

Acquisitions inégales des compétences, avec des lacunes significatives qui persistent. Rendu musical irrégulier.

3 ASSEZ BIEN

Acquisition de compétences musicales qui demandent à être consolidées. Travail satisfaisant.

4 BIEN

Les compétences fondamentales du niveau sont acquises, avec un début d'autonomie. Bon travail.

5 TRES BIEN

Toutes les compétences du niveau sont acquises, avec une progression rapide. Très bon travail.

QUE SIGNIFIE LA NON REUSSITE D'UNE EVALUATION ?

En fonction de l'âge, de la motivation et surtout de la quantité de travail de chaque élève, la progression musicale peut être plus rapide ou lente, autant en formation musicale qu'en instrument.

Le maintien dans un niveau n'est pas une sanction pour l'élève, mais le moyen de lui dispenser un cours adapté à son niveau. De toute manière, en musique, même dans un cours de même niveau, on ne fait jamais la même chose : on aborde d'autres mélodies, d'autres projets musicaux chaque année. La fin de cycle n'est jamais un objectif de notre point de vue - l'objectif reste toujours l'épanouissement et la progression de l'élève.

Mode d'emploi

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE



Tous les enseignants restent à votre disposition pour un échange individuel sur le parcours musical de votre enfant. Cette communication entre parents et enseignants est, à notre avis, importante pour la progression musicale de l'enfant.

Pour toute demande de rendez-vous ou renseignement complémentaire, merci de contacter l'accueil - scolarité :

Conservatoire de Vitré Communauté - 2e étage - 6, rue de Verdun à Vitré

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi de 16h à 19h, Mercredi de 9h à 19h,
Samedi de 9h à 12h, (en périodes scolaires)

Tel : 02 99 74 68 64 - E-mail : conservatoire@vitrecommunaute.org